

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°292/2018

OBJET : Vote du Compte Administratif 2017

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 4

L'an deux mille dix sept, et le 27 mars 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Commune de Mourèze.

PRESENTS votants :

- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

POUVOIRS

- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Philippe VIDAL, conseillère départementale du canton de CAZOULS LES BEZIERS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Exposé : Afin de débattre légalement sur le compte administratif, le comité syndical élit Serge DIDELET en qualité de Président.

Celui-ci présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2017 qui reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et du budget supplémentaire de l'exercice. Le résultat reflète la gestion des finances du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour l'exercice 2017.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Résultat budgétaire de l'exercice

| Fonctionnement | |
|---|-----------------|
| Dépenses (a) | 295 621.73 |
| Recettes (b) | 304 721.20 |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a) | 9 099.47 |

Affichée le :

| Investissement | |
|--|-----------------|
| Dépenses (a) | 1 110.80 |
| Recettes (b) | 9 794.67 |
| Résultat d'investissement (c=b-a) | 8 683.87 |

Le Compte administratif s'établit comme suit :

| | Section Investissement | Section Fonctionnement |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Résultat reporté de l'exercice 2015 | 18 611.85 € | 30 758.37 € |
| Recettes | 9 794.67 € | 304 721.20 € |
| Dépenses | 1 110.80 € | 295 621.73 € |
| Résultat de l'exercice 2016 | 8 683.87 € | 9 099.47 € |
| Résultat clôture 2016 | 27 295.72 € | 39 857.84 € |

Avant que le comité syndical procède au vote, la Présidente Marie PASSIEUX quitte la salle.

ARRIVÉ LE

09 AVR. 2018

SOUS PRÉFECTURE LODEVE 34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,
Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré **la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'unanimité** des membres présents et présentés, le comité syndical :

APPROUVE le compte administratif 2017.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes,

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Mourèze, le 27 mars 2018


La Présidente
Marie PASSIEUX

